



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 2356 du 22 mai 2025 des honorables Députés Madame Mandy Minella et Monsieur Gérard Schockmel.

1. Est-ce que les délais moyens d'analyse des biopsies au LNS ont pu évoluer depuis la mise en œuvre des mesures visant à les réduire?

Oui.

2. Dans l'affirmative, quels ont été les impacts réels et mesurables de ces mesures sur la diminution du temps de réponse ?

Depuis l'automne 2023, le LNS a engagé une restructuration du service d'anatomie pathologique afin de répondre aux défis identifiés et de remédier aux causes sous-jacentes des retards. Ce plan comporte des objectifs à court, moyen et long terme. Une amélioration de l'organisation interne, l'optimisation des processus, une meilleure communication avec les professionnels de santé et la digitalisation ont montré un impact positif sur les temps de réponse. Plusieurs résultats positifs sont déjà observables et se reflètent sur les délais de traitement. Toutefois, la restructuration est encore en cours.

En janvier 2024, le délai moyen atteignait un pic de 20,03 jours. Au 30 mai 2025, le délai moyen est de 9,29 jours pour 87,3 % des cas. Les échantillons classés comme "urgents" (12,7 % des cas) sont traités dans un délai moyen de 3,01 à 3,54 jours (entre juin 2023-juin 2025), même durant les périodes les plus difficiles.

3. Compte tenu du nombre élevé de laboratoires privés agréés et des difficultés persistantes liées à la gestion des demandes d'analyses de biopsies, madame la Ministre envisage-t-elle de renforcer la collaboration avec le secteur privé, voire de remettre en question le monopole actuel du LNS, afin de garantir un délai de quatre à cinq jours pour l'obtention des résultats de biopsies ? Dans la négative, pour quelles raisons? »

Des réflexions sont actuellement en cours pour évaluer la meilleure manière d'aborder les monopoles en place, en tenant compte des enjeux liés à la qualité des soins, à l'intérêt public et à la souveraineté nationale. Le service au patient reste au cœur de ces considérations.

Luxembourg, le 24 juin 2025

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez